



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire



Séance du **Judi 29 Juin 2023**

Nombre de membres en exercice : **61**
 Nombre de membres présents : **34**
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : **9**
 Nombre de membres excusés : **11**
 Nombre de membres absents : **7**

Date de convocation :
23 juin 2023

**Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :**

10 JUIL. 2023

**et publication par la mise en ligne sur
 le site internet le :**

10 JUIL. 2023

7 - Finances Locales

7.10 - Divers

Objet : Territoire d'industrie : signature, avec l'association L'Etape, d'une convention de financement relative à l'expérimentation des modes de garde d'enfants sur horaires atypiques « Mômes à Dom »

L'an 2023, le vingt-neuf juin à 20h30, le conseil communautaire de l'intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le vingt-trois juin 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-trois juin 2023.

Mme Valérie DESQUESNE a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Jean ELISABETH		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Gislaine MARIE		
Mme Catherine CAILLY			M. Daniel BREARD		
M. Pascal DALIGAULT			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Jean-Christophe MEUNIER		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER				X	
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN				X	
M. Alain DECLOMESNIL				X	
M. Régis DELIQUAIRE				X	
M. Didier DUCHEMIN				X	
M. Marc GUILLAUMIN				X	
M. Francis HERMON				X	
Mme Marie-Line LEVALLOIS				X	
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON			M. Frédéric BROGNIART		
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

D2023-6-4-20

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ					X
M. Corentin GOETHALS				X	
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY				X	

TOTAL	34	0	9	11	7
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			34		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			43		

M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

En 2021, dans le cadre de la démarche Territoire d'industrie, l'Intercom de la Vire au Noireau a réalisé un diagnostic destiné à détecter les services susceptibles d'améliorer la qualité de vie des salariés au quotidien.

La garde des enfants en bas âge, notamment sur des horaires atypiques et sur des périodes de vacances scolaires, a été identifiée comme l'une des thématiques devant être travaillée prioritairement pour favoriser l'attractivité des entreprises locales et faciliter l'accès à l'emploi, notamment des femmes.

L'association L'Etape a décidé d'investiguer cette problématique.

A cet effet, en vue de réfléchir aux actions à mettre en place pour améliorer l'offre de services de garde des enfants, un groupe de travail représentatif de l'ensemble des acteurs de cette thématique a été mis en place par L'Etape en 2022.

Cette démarche partenariale a permis d'imaginer, à l'échelle du territoire intercommunal, un mode de garde innovant pour les enfants de 0 à 12 ans au profit des salariés travaillant sur des horaires atypiques. Ce mode de garde, dénommé « Mômes à Dom », couplé à une application, est expérimenté depuis ce début d'année.

Au vu de l'intérêt de la démarche pour renforcer l'attractivité du tissu économique local et favoriser l'emploi, il est proposé de verser à l'association L'Etape, pour la phase 2 « expérimentation » de ce dispositif de garde innovant, une subvention de **5 000 € TTC**.

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire réunie le 9 novembre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 12 juin 2023, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- attribuer à l'association L'Etape une subvention de 5 000 € TTC pour la phase 2 « expérimentation » de la démarche mode de garde d'enfants sur horaires atypiques Mômes à Dom,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec L'Etape la convention d'octroi de subvention annexée à la présente ainsi que tout document relatif à ce conventionnement.

VOTE

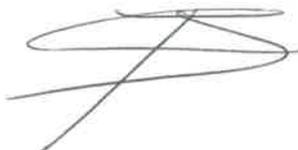
Vote ordinaire à main levée :

Pour :	43	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance
Mme Valérie DESQUESNE




Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

